

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

de l'Entreprise du Hainaut
Division de Charleroi

23 DEC. 2019

Le Greffier

Greffier

Réserve
du
Moniteur
belge



20002053

N° d'entreprise : **0831 974 938**

Dénomination

(en entier) : **HOLDBRU**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Adresse complète du siège : **AVENUE JEAN MERMOZ 1 BTE 4 - 6041 GOSSELIES**

Objet de l'acte : **DEMISSIONS - NOMINATION - DELEGATION DE POUVOIRS**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 12 décembre 2019

L'assemblée générale acte la démission de :

- ABSOLute Consulting SPRL, représentée par M. Olivier Beguin, de son mandat de Gérant de la Société ;
- Xavier Pierlet SPRL, représentée par M. Xavier Pierlet, de son mandat de Gérant de la Société ;
- KEYSTONE SPRL, représentée par M. Thomas Rihoux, de son mandat de Gérant de la Société ; et
- F.O.A Management SPRL, représentée par Mme Nadia Vrancken, de son mandat de Gérant de la Société.

Ces démissions prennent effet à compter de ce jour, soit le 12 décembre 2019.

Par vote spécial et à l'unanimité, l'assemblée générale donne décharge aux gérants démissionnaires et aux représentants permanents de leur mandat exercé pour l'exercice en cours et jusqu'à cette date.

L'assemblée nomme à la fonction de gérant qui accepte, la société privée à responsabilité limitée JEC INVEST, dont le siège social est établi à 6041 avenue Jean Mermoz 1 bte 4, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0893.967.038, représentée par son représentant permanent, Monsieur Carl Mestdagh.

Son mandat prend effet ce jour et sera exercé à titre gratuit, sauf décision contraire de l'assemblée.

L'assemblée donne tous pouvoirs à Madame Stéphanie LORFEVRE avec faculté de subdéléguer ses pouvoirs, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment afin de procéder au dépôt du présent procès-verbal au greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent et faire tout ce qui est nécessaire afin d'assurer la mention de ce dépôt aux Annexes du Moniteur belge conformément aux articles 74 et 75 du Code des sociétés et afin d'accomplir toutes les formalités requises auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

Pour extrait conforme
STEPHANIE LORFEVRE
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/01/2020 - Annexes du Moniteur belge